

CANNABIS, CP-COV-2 ET CONFINEMENT : COMMENT AGIR ?

Fédération Addiction
Olivier HUREL
Chargé de Projet
o.hurel@federationaddic-
tion.fr tel 0679124984

En période de confinement, le cannabis fait l'actualité par des difficultés d'approvisionnement. Bien qu'illégale, cette substance était en effet très disponible grâce à un important trafic international (Maroc, Pays-Bas) et local (herbe auto-produite) mais toutes ces sources se tarissent. Les demandes d'aides affluent : usagers problématiques, acteurs non spécialisés (prison, foyers de jeunes, etc.), familles confinées en tension avec un jeune en sevrage, etc.

Comme toutes les substances psychoactives de grande consommation, alcool, tabac, le cannabis est un produit recherché pour ses qualités « récréatives » mais qui peut dans le même temps avoir des conséquences négatives sur la santé, tout particulièrement chez les adolescents. Ces difficultés rappellent que le cannabis est aussi une substance addictive, susceptible de rendre dépendants 10 à 15 % des usagers. Fumé, il agresse les cellules pulmonaires et peut être à l'origine de troubles respiratoires (bronchite chronique, BPCO) qui fragilisent les usagers en cas d'infection virale.

Le contexte actuel de COVID-19 en rend donc l'usage particulièrement problématique, d'autant qu'aucune stratégie de régulation n'a pu aboutir à ce jour.

Dans ce contexte de confinement, nous identifions 5 publics cibles nécessitant des interventions adaptées:

1. Les usagers dépendants : Angoisse du manque, sevrages forcés, prises de risque... Des accompagnements sont possibles et peuvent les aider¹. C'est absolument essentiel pour les personnes en situation de privation de liberté² ;
2. Les usagers vulnérables : dépendants ou pas, ces usagers présentant des vulnérabilités particulières (jeunes, troubles psychiques et/ou physiques associés, difficultés sociales...) doivent absolument être soutenus pour réduire ou arrêter leur consommation, toujours dommageable pour leurs pathologies associées et à fortiori en contexte COVID-19 ;
3. Les usagers de « cannabis thérapeutique » : Des usages médicaux étaient en train d'être élaborés dans certaines indications fixées par l'ANSM³. Cette expérimentation doit être poursuivie voire accélérée dès que possible. Les personnes déjà impliquées dans une auto-administration à visée thérapeutique doivent être soutenues pour éviter une surconsommation de médicaments opioïdes pour gérer une douleur chronique ;
4. Des adolescents et leurs familles se trouvent dans des cohabitations parfois tendues où la question du cannabis peut jouer un rôle fortement aggravant. Cela impose de maintenir une activité des Consultations Jeunes Consommateurs (CJC) selon des modalités à adapter en fonction des ressources disponibles (téléconsultations, conseils, livrets...) ;
5. Les adultes « consommateurs occasionnels », certains adultes ont des usages récréatifs de cannabis. Les forces de l'ordre ont d'autres priorités dans le contexte du COVID-19 que de les « pourchasser ». De la même façon que nous avons soutenu le maintien des lieux de vente de tabac et d'alcool, ce type d'usage doit être toléré, sans cesser d'aider ces personnes à se recentrer sur l'essentiel pour réduire leurs pratiques nocives en ces temps de pandémie.

La Fédération Addiction reste mobilisée avec son réseau et met à disposition de toutes les structures l'ensemble des ressources qu'elle produit, pour soutenir les professionnels et les usagers dans cette période difficile.